



CAP de l'Inspection du Travail des 2 et 3 décembre 2010

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous posez vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration Préalable

En préambule, nous voulons rappeler les déclarations que nous avons faites lors de la précédente [CAP du 9 novembre 2010](#) et du [CTPM du 18 novembre 2010](#). Nous vous invitons à vous en rappelez le contenu.

Sur la liste d'aptitude

L'administration nous a présenté une liste d'aptitude 2011 comprenant **seulement 8 noms (0,42% des proposables et une baisse de 68% par rapport à 2010)**. Nous avons rappelé, comme chaque année, que les conditions de promotion au choix des Contrôleurs du Travail sont nécessairement injustes **puisque deux mille cinq cents contrôleurs peuvent prétendre à une telle promotion** et que finalement seuls 8 seront proposés. Or, beaucoup de contrôleurs proposables mériteraient d'être promus et ne le seront toujours pas cette année et ne le seront sans doute jamais. Ainsi, un certain nombre d'entre eux **n'a plus aucune perspective de carrière**.

Sur le même sujet, nous nous interrogeons sur les conditions dans lesquelles les DIRECCTE ont effectué leurs choix pour élaborer leurs différentes propositions de promotion dans les grades du corps de l'Inspection du Travail. Les informations en notre possession indiquent, en effet, que les choix ont souvent été effectués sans concertation avec les Chefs de service en UT ou en DR. Et sans prise en compte de critères objectifs.

A ce titre, nous attendons toujours la mise en place de réunions de travail sur la gestion du corps avec les membres de la CAP. Groupe de travail promis il y a déjà plus de 5 ans !

Sur l'Examen Professionnel pour l'accès au grade d'Inspecteur du Travail

En ce qui concerne la voie d'accès professionnelle au corps d'Inspecteur du Travail, le SYNTEF-CFDT dénonce là encore, **que seuls 8 postes aient été ouverts à l'examen. C'est misérable.** Tout aussi dérisoires que le ratio retenu pour la liste d'aptitude – c'est d'ailleurs le même ! L'investissement imposé aux agents pour déposer un dossier de RAEP est immense à cet égard et a découragé beaucoup de nos collègues.

Le SYNTEF-CFDT demande à l'administration de mettre en œuvre un examen professionnel à la hauteur du blocage des carrières subi par les agents concernés.

Nous souhaitons également savoir précisément quel sera la scolarité des agents qui seront reçus à l'examen professionnel.

Sur les attributions du nouveau Ministre du travail

Le décret du 25 novembre 2010 précisant les attributions de nouveau Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé nous interroge.

Si nous sommes satisfaits que notre Ministère récupère les politiques de l'emploi, nous nous interrogeons sur les possibles conséquences de l'ouverture de notre périmètre de compétence à la protection de la santé et de la prévention des soins.

Nous connaissons les difficultés d'articulation qui existe entre l'ARS et les services de la DIRECCTE tant sur certaines politiques du handicap que sur certains aspects de la politique travail. Qu'en sera-t-il demain ? **N'y a-t-il pas risque de confusion des missions entre la CARSAT et les services d'Inspection au risque de porter atteinte à l'indépendance de l'Inspection du travail dans l'exercice de ses missions liées à la santé et la sécurité au Travail ? C'est une réelle inquiétude pour la CFDT qui conteste avec force l'affaiblissement volontaire par le gouvernement des corps de contrôle. L'affaiblissement des corps de contrôle est l'affaiblissement de la démocratie.**

Sur le décret du 12 novembre 2010 relatif à la réorientation professionnelle des fonctionnaires d'Etat.

La CFDT dénonce l'application qui pourrait être faite de l'article 9 du décret décidant qu'il devient possible de licencier un fonctionnaire ayant refusé successivement trois postes d'emploi après une période de réorientation professionnelle. Comprenons que les agents dont les missions disparaissent (emploi, fermeture de service, suppression des CIF...) pourraient rapidement se trouver confrontés à cette situation. **Nous ne sommes donc plus du tout dans une situation virtuelle ! La CFDT s'opposera à tous licenciements dans les services et surveillera les situations qui commenceraient à y conduire.**

Il a aussi été évoqué le problème des primes et de leur attribution dont l'écart entre ceux qui touchent le plus (jusque 19 parts !!!) et le plus grand nombre qui touche les miettes ! **Sur les reliquats**, les organisations syndicales ont demandé que les reliquats ne se fassent pas au détriment des agents grévistes. Et soit évidemment donné de manière inégalitaire, à fortiori contre les grévistes ! De même, nous avons contesté la notion de mutations infrarégionales.

Réponses de l'administration

Le DAGEMO ne répondra pas sur les questions qui concernent la RGPP. Le Ministre du Travail participera au CTPM et donc les organisations syndicales auront l'occasion de l'interpeler directement. Par ailleurs le cabinet recevra les organisations syndicales sur la question des Contrôleurs du Travail. Même si, d'après le DAGEMO, les positions de fond ont peu de chance de changer.

Le Conseiller social près du Ministre du Travail est M. VILLEMAGNE. Il était le Conseiller budgétaire de la Ministre des Finances.

Sur l'examen professionnel, il y aura un bilan. Nous sommes dans une phase d'évaluation.

Sur les critères d'âge, il n'y a aucune discrimination. Mais il peut y avoir des logiques fonctionnelles. On promeut à des grades supérieurs des agents qui sont proches de la retraite et la réforme des retraites nous conduira à promouvoir des agents plus âgés.

Le choix des proposés dans les Régions se font au regard de leur évaluation. Il est clair que la CAP peut rebattre les cartes.

Le DAGEMO pense qu'il n'y a pas de lien et **de problème de périmètres entre le champ travail et le champ santé**. La DGT nous indique qu'il n'y a pas de confusion avec les attributions des ARS. A ce jour le positionnement du DGT permet de maintenir les compétences telles qu'elles ont toujours été. A priori, il n'y aura pas de confusion des genres.

→ La CFDT et la CGT ne croient que très partiellement à ces réponse puisque nous constatons déjà des dérapages inquiétants. Ainsi, la CFDT rappelle que l'Inspection du Travail doit faire référence à des textes de la santé publique pour asseoir son action quant aux travaux de maintenance sur des matériaux amiantés avec les problèmes de verbalisation inhérents à une telle situation.

Sur les reliquats, que la répartition, ne se fassent pas au détriment des agents grévistes, c'est une évidence. Un agent ne doit en aucun cas être sanctionné sur ses primes ou ses reliquats pour des raisons syndicales ou de grève. C'est une question de droit.

La DAGEMO nous a aussi donné une information **quant au droit de retrait** qu'un agent a exercé dans le cadre de son évaluation. La DAGEMO rappelle que la notion de danger grave et imminent n'est pas remplie dans ce cas.

→ La CFDT doute de cette réponse qui ne respecte pas le livre IV du Code du travail, nous le rappelons applicable à la fonction publique, qui traite de la santé physique **et mentale** (L.4121-1 à 5 du Code du Travail.) des agents et n'exclut donc pas les risques psychosociaux de l'exercice du droit de retrait.



Sur les mutations infrarégionales

Le Dagemo nous indique qu'il ne sera pas possible d'accepter d'ouvrir à la mutation des agents, les régions qui ont atteint le plafond d'emploi. C'est-à-dire, les régions qui sont en sureffectif ou en effectif plein. Cela explique la limitation des mouvements de mutation à l'infrarégionale.

La DAGEMO pense que la situation ne va pas s'améliorer dans les années à venir du fait de la baisse des effectifs et des retours MDPH. Il faudra gérer cette situation pendant de nombreuses années !

Il est même probable que les effectifs soient rapidement calculés globalement, toutes catégories (A, B et C) et que « les sureffectifs » de C bloquent la mutation des autres catégories.

→ Situation grave pour la CFDT à un moment où la perte de nos missions va encore aggraver ce blocage !.

Suspension de séance

Les organisations syndicales ont demandées une suspension de séance afin de demander à l'administration de réunir une CAP de mutation dans les deux mois (conformément à la règle). En effet, nous constatons que de nombreux postes demeurent vacants, que cette situation n'est pas tenable dans les régions et que donc il devient très urgent de les pourvoir.

Motion

« Les élus à la CAP, conformément au règlement intérieur, demandent la convocation d'une CAP extraordinaire comportant comme ordre du jour exclusif les mutations des agents du corps de l'Inspection du travail permettant ainsi de traiter en urgence l'ensemble des demandes des agents sur les postes restés vacants en 2010. »

L'administration indique qu'il existe de nombreux arbitrages qui rendent l'organisation de cette CAP difficile sous deux mois. Et qu'il y aura possiblement peu de postes proposés à la vacance. On fera une CAP sans contenu indique le Dagemo.

Point sur la protection fonctionnelle 2010

Il y a à ce jour **68 demandes de protections fonctionnelles : 50 CT, 13 IT, 4 DAT et 1 MIRT.**

Quatre agents mis en cause pénalement pour diffamation, discrimination et abus de pouvoir. Les autres demandes sont liées à des obstacles, des violences, des propos racistes ou des outrages.

Le service de la protection fonctionnelle indique qu'il peut y avoir un certain nombre de signalement qui ne font pas l'objet d'une demande de protection fonctionnelle. C'est l'agent qui est libre de faire la demande de protection fonctionnelle ou non.

Sur l'amiante

Sur l'amiante, aucun de nos agents ont été, à ce jour, mis en cause dans les affaires de l'amiante. IL y a eu un certain nombre d'agents qui ont été entendus. Mais sans mise en cause. Donc, ces agents ne rentre pas dans le cadre de la protection fonctionnelle (Art 11 du code de la fonction publique.)

Il y a eu de nombreuses procédures (saisies, audition en tant que témoin simple).

Cela a concerné 88 actes de procédure et 52 agents auditionnés.

Liste d'aptitude au grade d'Inspecteur du travail

Pour être proposés, les agents doivent avoir 15 ans d'ancienneté dans la Fonction Publique dont 8 ans minimum en tant que Contrôleur du travail. La DAGEMO y adjoint la condition d'être Contrôleur de classe exceptionnelle.

La CFDT a fait examiner particulièrement les dossiers suivants :

- **Martine DELAGE (UT de Gironde)**
- **Jean-Louis BOURDON (UT Nord Lille)**
- **Florence BOY (UT Haut Rhin)**
- **Daniel VICQUENAULT (UT Maine et Loire)**
- **Jean-Yves T'SIMARINO (DT Mayotte)**

Nous avons également cité les dossiers M. Roland LESTIN (DT Guadeloupe), Madame Eliane BRACOT (UT Gironde), Monsieur Gérard EYNAUD (DR PACA), Madame Laurence OLIVIER (DR Nord - Pas de Calais), Madame Nathalie JOX (DT Guyane), Madame Pierrette BEAUFERT (UT Creuse), Madame Christine LEGRIS (UT Territoire de Belfort), Madame Maryse ZELLNER (UT Allier),...

	NOM	AFFECTATION
1.	ROBERT Maryline	DIRECCTE Centre – Unité territoriale de Loir et Cher
2.	BESSE Véronique	DIRECCTE Poitou-Charentes – Unité territoriale de la Charente Maritime
3.	TOULOUSE-VIONNET Nadine	DIRECCTE Midi-Pyrénées – Unité territoriale du Lot
4.	JOURNET Thierry	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale Seine St Denis
5.	BOURDON Jean-Louis	DIRECCTE Nord – Pas de Calais – UT du Nord - Lille
6.	CAYUELA Brigitte	DIRECCTE Rhône-Alpes
7.	KRZYZANIAK Léone	DAGEMO
8.	BENET Josiane	DIRECCTE Auvergne – Unité Territoriale du Cantal

Une liste complémentaire est mise en place cette année au cas où un des agents inscrits sur la liste d'aptitude serait reçu à l'examen professionnel ou à un autre concours ; de même, au cas où un agent renoncerait à sa promotion.

Liste complémentaire :

- **BON Christiane** DIRECCTE Ile de France – UT du Val d'Oise

Commentaires

Ainsi que nous l'avons précisé lors de notre déclaration préalable et répété depuis tant d'années, les promotions proposées aux Contrôleurs du Travail relèvent de la charité et certainement pas d'une gestion acceptable du corps des contrôleurs.

Néanmoins, suite à nos interventions cette année et les années précédentes, plusieurs agents ont été directement inscrits sur la liste d'aptitude. Ce qui prouve notre réelle efficacité.

Lorsque les organisations syndicales demandent l'examen des dossiers, l'administration s'engage à les étudier avec plus d'attention. Il est donc important que vous saisissiez la CFDT afin de nous permettre de bien connaître votre dossier et de le défendre devant l'administration. N'hésitez donc pas à nous contacter.

Vote du Tableau : **POUR : Administration**
CONTRE : CGT/SUD
ABSTENTION : CFDT/SNU

Tableau d'Avancement au grade de Directeur du travail

La CFDT a demandé l'étude des dossiers suivants :

- Alain PEREZ (DIRECCTE Languedoc Roussillon)
- Patrick MARTIN (DT Guyane)

RANG	NOM	AFFECTATION
1.	FABRE Pierre	DIRECCTE Limousin
2.	GORSE Annick	DIRECCTE Bourgogne
3.	SERRES Isabelle	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur – Unité territoriale du Var
4.	BERTAZZON Eric	Détaché ministère culture
5.	ROGER Jacques	DIRECCTE Limousin – Unité territoriale de la Creuse
6.	CONSTANT Denis	DIRECCTE Corse
7.	CLUSA-WEBER Dominique	DIRECCTE Midi-Pyrénées – Unité territoriale du Tarn et Garonne
8.	ROBERT Claude	DIRECCTE Midi-Pyrénées – Unité territoriale de l'Ariège
9.	LESDOS Christine	DIRECCTE Basse Normandie – Unité territoriale de la Manche
10.	BOSSAVY Sylvaine	DIRECCTE Lorraine- Unité territoriale de la Meuse
11.	PELISSOU Carole	Détachée – Direction départementale cohésion sociale de Haute Savoie
12.	GOUTAL Michel	DIRECCTE Picardie
13.	SEGONI Jean-Jacques	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
14.	ESCRIVE Jack	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale de Seine St-Denis
15.	DUBOIS Joël	DIRECCTE Midi-Pyrénées
16.	LESTRADE Christine	DIRECCTE Aquitaine- Unité territoriale des Pyrénées Atlantiques
17.	MONTIGNY Carine	DIRECCTE Champagne-Ardenne – Unité territoriale de la Marne
18.	ROBERT Alain	DIRECCTE Bretagne – Unité territoriale des Côtes d'Armor
19.	TROTIN Evelyne	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale des Hauts de Seine
20.	DIDELOT Philippe	DIRECCTE Lorraine
21.	FRANCES Alain	Service Travail, Emploi et Formation Professionnelle de St-Pierre et Miquelon
22.	PEYTAVIN Patrice	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale de Seine St-Denis
23.	FRAMERY Florent	DIRECCTE Nord-Pas de Calais – Unité territoriale de Nord-Lille
24.	MAZARI Louis	SGAR Réunion

Tableau d'Avancement au grade de Directeur du travail (suite)

RANG	NOM	AFFECTATION
25.	ROSE Hubert	Direction Générale du Travail
26.	PIMPIE Pierre	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
27.	BORDIER Jean-Claude	DIRECCTE Pays de Loire – Unité territoriale du Maine et Loire
28.	AURIGNAC Jean-Philippe	SGAR Aquitaine
29.	PATTE François	Ministère de l'agriculture
30.	PAGANELLI Jules	DIRECCTE Corse
31.	CASTAIN Nadia	Délégation régionale aux droits des femmes de Picardie
32.	PEREZ Alain	DIRECCTE Languedoc Roussillon
33.	DULAURIER Pascal	DIRECCTE Pays de Loire
34.	BEDU Martine	DIRECCTE Midi Pyrénées
M. Alain DENAUZI sera par ailleurs promu sur place au titre de 2010.		

Les promotions de rang 1 à 13 sont inscrites sur le tableau d'avancement pour la deuxième année consécutive.

Commentaires

Suite à nos interventions de cette année et des années précédentes, plusieurs agents ont été directement inscrits sur la liste d'aptitude. Ce qui prouve notre réelle efficacité.

Lorsque les organisations syndicales demandent l'examen des dossiers, l'administration s'engage à les étudier avec plus d'attention. Il est donc important que vous saisissiez la CFDT afin de nous permettre de bien connaître votre dossier et de le défendre devant l'administration. N'hésitez donc pas à nous contacter.

Tableau d'Avancement au grade de Directeur Adjoint du travail

La CFDT a fait examiner particulièrement les dossiers suivants :

- **Jean-Louis GARDIES** (DT Nouvelle Calédonie)
- **Régis GRIMAL** (UT Aveyron)
- **Jérôme THOMAS** (SGAR Midi Pyrénées)
- **Fabrice PREDOUR** (UT Mayenne)
- **Denis MONNERET** (DR Franche Comté)

RANG	NOM	AFFECTATION
1.	TEULIERE SILVA Palmira	DIRECCTE Rhône-Alpes
2.	HADJ HAMOU Yacine	DIRECCTE Midi Pyrénées – Unité territoriale de Haute Garonne
3.	NAUDAN Claude	DIRECCTE Languedoc- Roussillon- UT des Pyrénées Orientales
4.	VITRAT Nathalie	DIRECCTE Midi Pyrénées – Unité territoriale de Haute Garonne
5.	CURBILIE Sandrine	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur- UT des Alpes Maritimes
6.	THUILLIER Martine	Ministère agriculture
7.	GRANDJEAN Fabien	DIRECCTE Aquitaine – Unité territoriale de la Gironde
8.	THOMAS Véronique	DIRECCTE Bretagne
9.	LEPLAT Charline	DIRECCTE Rhône- Alpes- Unité territoriale de Haute Savoie
10.	GARCIN Emmanuelle	DIRECCTE Aquitaine – Unité territoriale du Lot et Garonne
11.	GOURDIN BERTIN Hugues	DIRECCTE Centre – Unité territoriale d'Indre et Loire
12.	BOISSEROLLES Laurent	DIRECCTE Bourgogne- Unité territoriale de Côte d'Or
13.	MISTROT François	DIRECCTE Poitou- Charente- Unité territoriale des Deux Sèvres
14.	GIANG Sophie	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur- UT des Bouches du Rhône
15.	JACROT Françoise	DIRECCTE Bourgogne
16.	DECOBECQ Michel	DIRECCTE Midi Pyrénées – Unité territoriale de l'Ariège
17.	MANCEAU Christelle	DIRECCTE Pays de Loire – Unité territoriale de la Mayenne
18.	DUROT Thomas	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale de Seine St-Denis
19.	BERNARD Jean Luc	DIRECCTE Aquitaine – Unité territoriale de la Dordogne
20.	FANIC Nathalie	DIRECCTE Bretagne- Unité territoriale d'Ille et Vilaine
21.	RAMBAUD Françoise	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale de Paris
22.	TRICHOT Patrick	DIRECCTE Picardie – Unité territoriale de l'Aisne
23.	MARTIN Leila	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale de Paris
24.	BENAKCHA Dalila	DIRECCTE Haute Normandie- Unité territoriale de Seine Maritime
25.	CASPAR Yves	DIRECCTE Alsace – Unité territoriale du Bas Rhin
26.	JAFFRE Cécile	DIRECCTE Pays de Loire – Unité territoriale de Loire Atlantique
27.	ACCHIARDI Claude	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur- UT des Alpes Maritimes
28.	BERNOT Sylvie	DTEFP Martinique
29.	ALLIOT MICHOUX Isabelle	DIRECCTE Languedoc-Roussillon
30.	MOYON Olivier	DIRECCTE Nord-Pas de Calais – Unité territoriale Nord-Lille
31.	QUEGUINER Isabelle	DIRECCTE Bretagne- Unité territoriale du Morbihan
32.	ROUXEL Stéphane	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale de l'Essonne

Tableau d'Avancement au grade de Directeur Adjoint du travail (suite)

RANG	NOM	AFFECTATION
33.	POURCELOT Jean-Michel	DIRECCTE Limousin
34.	FUMERON François	DIRECCTE Poitou-Charentes
35.	POIRET CRETON Laetitia	DIRECCTE Picardie- Unité territoriale de la Somme
36.	GHERARDI Alexandre	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur- UT des Alpes Maritimes
37.	GLAS Agnès	DIRECCTE Rhône Alpes
38.	LARBRE Stéphane	DIRECCTE Champagne-Ardenne
39.	CHARRE Dominique	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale de Seine St-Denis
40.	LASSERRE CATALA Patrick	DIRECCTE Aquitaine – Unité territoriale des Landes
41.	PFEIFFER Laurent	DIRECCTE Auvergne
42.	JOANNY Pierre	DIRECCTE Nord-Pas de Calais – Unité territoriale Nord-Lille
43.	ARON Marc	DIRECCTE Alsace – Unité territoriale du Haut Rhin
44.	BALIN Christian	DTEFP Guadeloupe
45.	AOUAR Mustapha	DGEFP
46.	MAFFIONE Angelo	DIRECCTE Basse Normandie
47.	NDIAYE Ababacar	DIRECTE Ile de France – Unité territoriale de Paris
48.	MARCELJA Stanislas	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur- UT des Bouches du Rhône
49.	TROVALET Simone	DIRECCTE Alsace – Unité territoriale du Bas Rhin
50.	AVIGNON Hélène	DIRECCTE Bretagne- Unité territoriale d'Ille et Vilaine
51.	DUPUY Katia	DIRECCTE Ile de France – Unité territoriale des Hauts de Seine
52.	FARO Guy	DIRECCTE Aquitaine – Unité territoriale de la Gironde
53.	LE GAILLARD Jean-Bernard	DIRECCTE Bretagne- Unité territoriale des Côtes d'Armor
54.	EMSELLEM Jonathan	DIRECCTE Ile de France
55.	LEFEVRE Sandrine	DIRECCTE Nord-Pas de Calais – Unité territoriale Nord-Valenciennes
56.	PREAUX Chantal	DIRECCTE Ile de France- Unité territoriale de Paris
57.	PASCO MARTIN Chrystèle	DIRECCTE Basse Normandie – Unité territoriale du Calvados
58.	ORAIN David	DIRECCTE Pays de Loire
59.	LENOIR Martine	DIRECCTE Ile de France- Unité territoriale de Paris
60.	MARTIN Cécile	DIRECCTE Ile de France- Unité territoriale de Paris
61.	LEBAIL VOISIN Anne	DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur- UT des Alpes Maritimes
62.	AUCOUTURIER Anne Lise	DIRECCTE Ile de France- Unité territoriale de Paris
63.	LIBAUD MAYERE Frédérique	DIRECCTE Rhône Alpes
64.	COUTANT Marie-Hélène	DIRECCTE Pays de Loire – Unité territoriale du Maine et Loire
65.	CHAHINE Audrey	DIRECCTE Rhône Alpes- Unité territoriale de l'Ain
66.	BOURJAC Frédérique	DIRECCTE Centre – Unité territoriale du Cher
67.	FAURY Michelle	DIRECCTE Languedoc- Roussillon- Unité territoriale du Gard
68.	GARDIES Jean-Louis	Gouvernement de Nouvelle Calédonie
69.	LEGROS Jean-Paul	DIRECCTE Limousin – UT Haute Vienn
70.	MIGNARD LEBLOND Sylvie	DIRRECTE Basse-Normandie – UT Calvados

Tableau d'Avancement au grade de Directeur Adjoint du travail (suite)

RANG	NOM	AFFECTATION
71.	MONNERET Denis	DIRECCTE Franche Comté
72.	GRIMAL Régis	DIRECCTE Midi Pyrénées – UT Aveyron
73.	AUTIER Angèle	DIRECCTE Rhône Alpes – UT Saône et Loire

Les promotions de rang 1 à 23 sont inscrites sur le tableau d'avancement pour la deuxième année consécutive.

Commentaires

Suite à nos interventions de cette année et des années précédentes, plusieurs agents ont été directement inscrits sur la liste d'aptitude. Ce qui prouve notre réelle efficacité.

Lorsque les organisations syndicales demandent l'examen des dossiers, l'administration s'engage à les étudier avec plus d'attention. Il est donc important que vous saisissiez la CFDT afin de nous permettre de bien connaître votre dossier et de le défendre devant l'administration. N'hésitez donc pas à nous contacter.

Vote du Tableau : **POUR : Administration / CFDT**
CONTRE : CGT
ABSTENTION : SNU

Recours individuels

La CAP a également traité d'un certain nombre de recours individuels en notation dont la CFDT ne publie jamais les résultats ni les débats afin de préserver leur confidentialité.

Les agents intéressés feront l'objet d'une information individuelle.

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

Directeurs

Frédéric Laisné – DIRECCTE Languedoc Roussillon 06 63 61 84 36
Jacques Roger – UT de la Creuse 06 72 74 89 74

Inspecteurs

Karim Abed – UT de la Lozère 06 08 32 80 92
Fabienne ROSSET – DT Mayotte

WWW.SYNTEF-CFDT.COM



✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : Prénom :

Domicile :

Téléphone : E-mail :

Lieu de travail :

Téléphone : E-mail :

A retourner à :

SYNTEF-CFDT – 8bis rue Lecuireot – 75014 PARIS Tél : 01 40 52 02 11 – Fax : 01 40 52 02 19 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr
